



République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 06/02/2025
Reçu en préfecture le 06/02/2025
Publié le 06/02/2025
ID : 017-200041689-20250203-BC2025_012-DE

Bureau communautaire du 3 février 2025

**Objet : Demande de subvention - Travaux de rénovation
de la toiture et du portail de la base logistique
départementale des Restaurants du cœur**

Numéro de délibération : BC2025_012

L'an deux mille vingt cinq, le trois février, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de Mme Annie PEROCHON, Vice-Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Henri AUGER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

René ESCLOUPIER, Philippe HARMEGNIES, Alain FOUCHER, Ornella TACHE, Jean-Claude GODINEAU, Laurent BOUILLE

Secrétaire de séance :

Gérard BIELKA

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
GROLEAU Karine
HOUEY Patricia
REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 28
Quorum : 15
Présents : 22
Votants : 22
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Demande de subvention - Travaux de rénovation de la toiture et du portail de la base logistique départementale des Restaurants du cœur

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Constatant des fuites importantes au niveau de la toiture des locaux abritant les activités de l'association départementale des restaurants du cœur, situé à Asnières-la-Giraud, Vals de Saintonge Communauté, propriétaire du bâtiment, souhaiterait y remédier afin d'assurer la continuité du service de l'aide alimentaire à la population.

Les bâtiments sont implantés sur plusieurs parcelles référencées OC 1898, OC 2330 et OC 2372 sur le cadastre et les bâtiments représentent une superficie de plus de 1 100 m².

Le bureau d'études DEKRA a constaté dans son diagnostic du 07/04/2023 la présence d'amiante dans les plaques ondulées en fibres ciment sur toutes les toitures (à l'exception du toit-terrasse plus récent). Le bureau d'études structures SBC a constaté dans son diagnostic du 18/12/2023 des désordres structurels : en zone 2 une géométrie à double bipente où les eaux pluviales sont canalisées par un chéneau central, présente une mauvaise conception et une succession de travaux d'extension/réhabilitation qui ont modifié les structures de charpente et entraîné des instabilités générales.

Vals de Saintonge Communauté a recours à la SPL (Société publique locale) Charente-Maritime développement via une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de l'opération.

Suite au constat de ces différents désordres relevés lors de ces phases de diagnostic, il est nécessaire d'engager des travaux d'amélioration du clos-couvert visant au renforcement structurel général des bâtiments, afin d'améliorer la stabilité des édifices et prévenir tout risque de ruine.

Cette opération s'inscrit dans une démarche de sécurisation, de mise aux normes et de maintien du clos-couvert des bâtiments, tout en assurant la continuité des activités de l'association des restaurants du cœur dans un environnement sûr et conforme aux exigences en vigueur.

Les problématiques d'ordre structurel et la présence d'amiante impliquent des techniques d'intervention particulières engendrant des coûts importants.

Les travaux envisagés consistent à :

- réaliser une surcouverture sur une structure à renforcer afin de sécuriser les lieux et assurer l'étanchéité du bâtiment,
- remplacer le portail vétuste et difficile à manœuvrer sur cette base logistique où des camions circulent et stationnent régulièrement.

En phase AVP (avant-projet), le coût des travaux est estimé par le bureau d'études SBC BET Structures à 591 860 € HT pour la réalisation de la surcouverture des zones Z1 : grand hangar, Z2 : hangar chambres froides, Z3 : bureau/salle de réunion, Z4 : réfectoire/vestiaire et le remplacement du portail extérieur.

Le plan de financement prévisionnel HT du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Études préalables :		Etat DETR 2025 (30%)	201 933,75 €
Mission de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la SPL Charente-Maritime développement	28 662,50 €	Département – Plan des Vals de Saintonge (40%)	269 245,00 €
Mission de maîtrise d'œuvre SBC	38 845,00 €		
CT APAVE	2 548,00 €		
SPS : PREVENTIVIA	3 195,00 €		
Diagnostic amiante	1 640,00 €	Autofinancement Vals de Saintonge Communauté	201 933,75 €
Diagnostic structure	6 362,00 €		
Travaux :			
Préparation de chantier	70 350,00 €		
Zone n°1 – grand hangar	302 242,00 €		
Zone n°2 – hangar chambres froides	100 590,00 €		
Zone n°3 – bureau / salle de réunion	66 072,00 €		
Zone n°4 – réfectoire / vestiaire	27 176,00 €		
Portail extérieur	25 430,00 €		
Total HT	673 112,50 €	Total HT	673 112,50 €

Les crédits seront soumis au vote du budget primitif 2025.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'approuver la réalisation de l'opération telle que présentée ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant,
- d'autoriser monsieur le président à effectuer les demandes de subvention auprès de l'Etat et du département,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le 06/02/2025

ID : 017-200041689-20250203-BC2025_012-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,